

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MUTIPLES

S.I.G.A.L

**“ SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS ”**

**Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
du Mercredi 07 Décembre 2022 à 18H30 au Bureau de Piste**

Le Comité s'est réuni au Bureau de Piste de l'aérodrome le mercredi 07 décembre 2022 à 18H30 pour examiner les questions à l'ordre du jour reprises ci-dessous, qui a été affiché au siège du SIGAL du 30 novembre 2022 au 08 novembre 2022.

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 Septembre 2022

Aménagement du site

- 22-04-01 - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée B3960 pour l'extension de Villa Yoga

Finances

- 22-04-02 - Provisions comptables pour créances douteuses
22-04-03 - Décision Modificative Budgétaire n°3
22-04-04 - Adoption du Règlement Budgétaire et Financier au 01^{er} janvier 2023
- Débat d'Orientation Budgétaire
22-04-05 - Crédits Provisoires en Investissement
22-04-06 - Participations des communes au SIGAL : contributions budgétaires

Questions diverses

- Procédure de mise en concurrence pour l'occupation des hangars aéronautiques
- Réunion des Usagers et CCE
- CODA Festival
- Demande location site NEON EYES
- Animations 2023
- Projet Beach Volley
- Projet Pente Ecole Parapente
- Réflexion Panneaux Photovoltaïques

Etaients présents : MM. Patrick DELEBARRE, Bernard GERARD, Sébastien BROGNIART
MM. Martin LEPOUTRE, Jean-Louis MUNCH, Pierre VERLEY,
MM. Louis LUTUN, Jean-Philippe PROUVOST,
MM. Miguel BEADES, Jérôme MATHIEU,
Mme Marie-Paule LEPERS, Nathalie HERBAUX, Françoise GOUBE,

Etaients absents ayant donné pouvoir :

M. Dominique LEGRAND, ayant donné pouvoir à M. BROGNIART,
Mme Gwendoline SPOTBEEN, ayant donné pouvoir à M. LUTUN,

Etaients absents : Mme Pierre-Jean ANDRAL

Participaient également à la réunion :

M. Pascal MARTIN, Mmes Séverine VAN CORTENBOSCH et Marie DHAENENS

- Le Procès-verbal de la séance du 12 Septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.
- **Les délibérations 22-04-01, 22-04-02, 22-04-03, 22-04-04, 22-04-05 et 22-04-06 ont été adoptées à l'unanimité.** A noter en ce qui concerne :

- la délibération n°22-04-01 :

Le principe de la vente avait déjà fait l'objet d'une délibération et d'une négociation en tenant compte du fait que le terrain soit classé en UV. Depuis, le plan du géomètre a été refait et une nouvelle estimation des domaines a dû être réalisée. Aussi le prix fixé lors des précédentes négociations peut paraître peu cher par rapport à ce qui se fait dans les communes voisines.

- la délibération n°22-04-02 :

Il s'agit de constituer une provision pour créances douteuses. Le montant de provision ne correspond pas forcément au montant de futures admissions en non-valeur, car des recouvrements peuvent encore intervenir.

- **Débat d'Orientations Budgétaires**

Les investissements envisagés pour l'année 2023 sont estimées à 221 730 €.

Ils correspondent notamment :

- Dette du SIGAL au 31/12/2022 : Prêt relais de 120 000 € en attente de la cession du terrain à Villa Yoga pour avoir de la Trésorerie. Cela a permis d'avoir de l'autofinancement dégagé.
- Dépenses Engagées mais non soldées au 28 novembre 2022 : Portique Entrée Chemin des Perdrix (22 389€ sur les 31 984€) + Réfection Sol Souple Aire de Jeux (13 825€)
- Projet d'Aggrandissement Zone Publique (lisses blanches à démolir et à poser) : 20 000€
- Acquisition matériel informatique (remplacement PC portable – migration logiciel compta, certificats électroniques dématérialisation...): 3 000 €

L'année 2023, le projet de remplacement du bureau de piste sera travaillé, il faudra par exemple déterminer le type de construction et la surface (surface actuelle 125 m²).

M. GERARD évoque les modulaires avec un habillage bois.

M. BROGNIART cite les anciens containers à bateau qui sont utilisés pour des constructions (à partir de 3 000 € le container) et qu'il est possible d'habiller.

Au vu de l'implantation sur l'aérodrome qui est un espace vert, M. MATHIEU pense qu'il faudrait avoir une construction exemplaire.

Au niveau de la surface, il avait été évoqué la possibilité d'augmenter pour pouvoir une salle qu'il serait possible de louer. Les membres du SIGAL pensent qu'il ne faut pas louer car il faut un système de gestion. De plus, la création de surface augmente les coûts de fonctionnement.

Les recettes d'investissements seraient composées de l'amortissement (80 000 €), du FCTVA (1730 €), et de l'excédent d'investissement (140 000 €).

Pour la section de fonctionnement, il est prévu de laisser les contributions communales stables. La section de fonctionnement s'équilibrerait à 453 370 €.

M. BEADES demande, au vu du contexte économique, que soient retravaillés les redevances domaniales et les tarifs de droit de place.

• QUESTIONS DIVERSES

- Procédure de mise en concurrence des Hangars

La Commission d'Appel d'Offres se réunira le 13 décembre afin d'ouvrir les offres reçues pour l'attribution de convention pour les hangars aéronautiques.

- Réunion des Usagers et CCE

La Commission Consultative de l'Environnement s'est réunie le lundi 05 décembre sous la présidence de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture.

Plusieurs propositions ont été votées pour trouver un équilibre entre les pratiques des usagers et le bien-être des riverains :

- Trajectoires inscrites sur la carte VAC
- Interdiction de la voltige le samedi entre 12H et 14H
- Encadrement horaire des activités répétitives 8H30 à 20H30

Il a été surtout question de la voltige et de l'activité parachutiste.

Il est rappelé que l'autorité compétente en cas d'infraction aéronautique est la Délégation Générale de l'Aviation Civile.

La voltige (activité sportive) ne peut être supprimée de l'aérodrome.

M. BROGNIART interroge sur la hauteur de survol de la résidence Foch à Wambrechies.

- CODA Festival

L'édition 2022 du CODA Festival a été organisée par la commune de Bondues.

Il est proposé de l'organiser de manière intercommunale via le SIGAL

M. GERARD indique qu'il faudrait demander des subventions auprès de la MEL, du Conseil Général et du Conseil Régional.

M. MATHIEU rappelle l'importance de communiquer en amont auprès des riverains.

- Demande location site NEON EYES

Au vu de la teneur du projet, qui vient concurrencer le CODA Festival, il est décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

- Projet Beach Volley

Le SIGAL a reçu une demande pour un projet d'installation d'un club de beach volley, qui souhaiterait installer 4 terrains de sable en zone publique de l'aérodrome (à côté du parking avion).

M. PROUVOST demande comment serait assuré l'entretien du site.

M. LEPOUTRE demande si les terrains pourraient être utilisés par les promeneurs le dimanche.

Il faudra étudier leur compte d'exploitation pour évaluer les éventuelles demandes de subventions.

Les membres du Conseil proposent de recevoir les porteurs du projet lors de la prochaine séance du conseil.

- Projet Pente Ecole

Le projet porte sur la création d'une butte de 8mètres pour l'apprentissage du gonflage par une école (via l'association RAZ MOTTE).

L'emplacement proposé n'est pas envisageable, car cela se situe dans une parcelle d'agroforesterie. Il faudrait étudier la possibilité de créer cette pente soit au niveau de la dalle à côté

des paddocks (en face de l'ancien Haras) ou au niveau de la butte en face des services techniques.

Le coût de création de cette butte ne serait pas à la charge du SIGAL. Le syndicat pourra financer un panneau.

Mme GOUBE demande la fréquentation de cette pente.

M. VERLEY explique qu'il pourra y avoir 2 voiles en même temps sur la pente.

- Panneaux Photovoltaïques

La ville de Bondues étudie la couverture de toit de hangars sur la commune.

Il est décidé d'étudier la possibilité pour le hangar de l'UALRT et des Planeurs.

Un groupe de travail se réunira à ce sujet.

Fait à BONDUES, le 12/12/2022

Le Président



S.I.S.A.L
Syndicat Intercommunal pour la Gestion
de l'Aérodrome de Loisirs
Bureau de Piste
Avenue du Général de Gaulle
59910 BONDUES
Tél. 03 20 98 34 95
sigal-bondues@sigal.eu